

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2024

MESURES D'URGENCE POUR PROTÉGER NOS ENFANTS ACCUEILLIS EN CRÈCHES
PRIVÉES À BUT LUCRATIF - (N° 517)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS31

présenté par
Mme Céline Hervieu, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« fonds d'investissement »

les mots :

« organismes de placements collectifs de droit français ou de droit étranger ou pour les fonds d'investissement de droit étranger ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination liée à l'amendement déposé sur l'alinéa 3.